

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 19 novembre 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre, à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 15 novembre, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

### **Présents :**

MMES FERER Stéphanie, GUERRERO CORDEBOEUF Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, SERRANO Jacqueline, THEBAULT Christèle, VACOSSIN Barbara.  
MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme; BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, DELAFOND Nicolas.

### **Absents excusés :**

Monsieur CHARRIEAU Grégory donne pouvoir à Madame VACOSSIN Barbara  
Monsieur GALLEY Philippe donne pouvoir à Madame GUERRERO CORDEBOEUF Sandra  
Monsieur FERER Gabriel donne pouvoir à Madame FERER Stéphanie  
Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Monsieur BOZIER Eric  
Madame PUYGRENIER Natacha donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita  
Madame BARBOT Noémie donne pouvoir à Monsieur DELAFOND Nicolas  
Madame RENOULT Chantal donne pouvoir à Madame PETIT Christine

Monsieur Nicolas DELAFOND est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 15 octobre 2019. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1- SUBVENTION COOPÉRATIVE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Vu l'exposé de Madame le Maire

Vu la délibération N°2015-02,

Vu la demande de subvention déposée par la coopérative de l'école élémentaire ;

Considérant que l'association demandeuse intervient sur le territoire communal et que les actions qu'elle mène auprès des enfants de l'école sont d'intérêt communal ;

Considérant le projet de l'année scolaire 2019-2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 700 € à la coopérative de l'école élémentaire.

#### **Résumé des débats :**

Madame le Maire précise que l'école organisera un spectacle le 7 mai 2020 à la salle Agora de Jaunay-Marigny (la salle des fêtes d'Avanton étant trop petite). Il n'y aura pas d'autre spectacle lors de la fête des écoles en fin d'année. Madame le Maire précise également que la demande initiale de subvention de l'école élémentaire était de 4 656€. Suite aux échanges avec le directeur par intérim de l'école, il a été proposé en réunion de bureau de passer à 3 700€ pour permettre à l'école de financer ses projets tout en maintenant un niveau suffisant de trésorerie sur le compte bancaire de la coopérative (soit 3 500€ contre 4 500€ intégré dans la demande initiale).

### **2- SUBVENTION COOPÉRATIVE ÉCOLE MATERNELLE**

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération N°2015-02,

Vu la demande de subvention déposée par la coopérative de l'école maternelle ;

Considérant que l'association demandeuse intervient sur le territoire communal et que les actions qu'elle mène auprès des enfants de l'école sont d'intérêt communal ;  
 Considérant le projet de l'année scolaire 2019-2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 800 € à la coopérative de l'école maternelle.

Résumé des débats :

Madame le Maire précise que la demande initiale de subvention de l'école maternelle était de 2 300€.

### **3- BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEURS**

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Sur proposition de M. le Trésorier,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide l'admission en non-valeur de titre de recette émis sur le budget de la commune pour un montant de 49,80 € :

- Exercice 2008 : 49,80 € (motif poursuite sans effet)

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

### **4- DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET**

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Afin de prévoir les crédits relatifs :

- ✓ A l'achat et au remplacement des arbres pour la manifestation « un arbre une naissance »,
- ✓ Au remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes
- ✓ Au remplacement de deux enceintes du Tableau Numérique Interactif à l'école maternelle (classe C. PIGNOUX)
- ✓ Au remplacement du vidéoprojecteur de la Mairie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative N°4 du budget :

<b>INVESTISSEMENTS</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article - opération	Montant (€)	Article (chap) - opération	Montant (€)
2031 - 149 - Frais d'études Aménagement Parc de l'Orchidée	-3 015,00 €		
2128 - 146 : Autres agencements et aménagements de terrain Espace Loisirs (Parc Eole) Un arbre une naissance	600,00 €		
21318 - 117 - Autres bâtiments publics Chauffe-eau SDF	805,00 €		
2183 - 131 - Matériel de bureau et informatique Enceinte TNI EM - classe Cindy PIGNOUX	175,00 €		
2183 - 133 - Matériel de bureau et informatique Vidéo projecteur Mairie	1 435,00 €		
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Résumé des débats :

Eric BOZIER souligne la réactivité de la société DEBIN qui a remplacé le chauffe-eau de la salle des fêtes en moins de 48 heures. Madame le Maire précise que de nombreux arbres devront être remplacés cette année. Un devis a été demandé auprès du syndicat Eaux de Vienne afin d'installer un point d'eau permettant à terme la mise en place d'un arrosage automatique.

## **5- SOREGIES : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MECENAT**

Madame Jacqueline SERRANO expose que, comme les années passées, SOREGIES relance son action de mécénat auprès des communes lui ayant confié la pose et dépose des illuminations de Noël. Conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel à cette tradition des fêtes de fin d'année et peut ainsi bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avenant n°3 à la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune d'Avanton et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant (voir avenant en annexe).

### **Résumé des débats :**

Jacqueline SERRANO précise que cette convention permet de bénéficier gratuitement de la pose et de la dépose des illuminations de fins d'année. Barbara VACOSSIN demande quelle est la durée de validité de la convention ; Jacqueline SERRANO répond que l'avenant à la convention est valable 1 an et précise également que SOREGIES prend à sa charge l'installation de l'ensemble des illuminations, qu'elles soient achetées ou louées via d'autres prestataires.

## **6- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune d'Avanton avait adhéré à la démarche du Centre de Gestion de la Vienne de mise en œuvre d'un contrat groupe dans le cadre d'une convention de participation pour le volet prévoyance (garantie maintien de salaire) pour une durée de 6 ans.

Ce contrat s'achevant le 31 décembre 2019, lors de sa séance du 9 avril 2019, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la nouvelle convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne allait engager.

A l'issue de cette procédure, c'est l'offre de TERRITORIA Mutuelle qui a été retenue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique du 5 septembre 2019, ainsi que la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne du 20 septembre 2019 retenant l'offre présentée par TERRITORIA MUTUELLE au titre de la convention de participation,

Vu les délibérations n°2012-88, 2013-35 et 2019-24

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ Approuve l'adhésion à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 6 ans ;
- ✓ Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Résumé des débats :**

Barbara VACOSSIN demande si la prévoyance est obligatoire pour les agents. Madame le Maire répond que l'adhésion reste facultative et que les agents qui souscrivent à ce contrat bénéficieront d'une participation au financement de leur cotisation à hauteur de 10 € par mois pour un agent à temps complet (montant proratisé en fonction du temps de travail).

**7- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises par délégation en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

**N° D20/2019** : Contrat de fermage Christian BOUTIN (repris par Mme Maryse BOUTIN)

**N° D22/2019** : Contrat de fermage SCEA les Grissois

**N° D23/2019** : Contrat de fermage SCEA la Plaine

**N° D24/2019** : Contrat de fermage EARL les Planteries

**N° D25/2019** : Contrat de fermage SCEA les Chenerottes

**N° D26/2019** : Contrat de fermage SCEA le Carquois

**8- QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'agenda des manifestations :

- 23/11 : Spectacle Grégory Del Rio, mentaliste Hypnotiseur, organisé par le Comité des Fêtes - salle des fêtes 21h, ouverture des portes à 20h30
- 30/11 : Repas du CCAS – salle des fêtes 12h
- 07/12 : Décoration sapin de Noël à 10h
- 21/12 : Loto des tard à dîner – salle des fêtes, ouverture des portes à 19h15
- 17/01 : Vœux à la population – salle des fêtes 19h

Madame le Maire précise que la journée du 7 décembre est réalisée en partenariat avec l'association En Avant Ton Aventure qui organisera un marché de Noël le même jour.

Madame GUERRERO CORDEBOEUF informe le Conseil Municipal qu'une sortie est prévue à la patinoire avec le Conseil des Jeunes, la date reste à fixer.

Madame FERER informe le Conseil municipal que lors de la réunion de la Communauté de Communes du Haut Poitou sur le développement durable, le budget investissement a été voté et qu'il a notamment été décidé de participer à l'achat de 50 vélos électriques. Monsieur BOZIER rajoute que la Commission Sport a également voté la pré-étude liée à l'aménagement des pistes cyclables et précise que le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) a été reporté en 2020.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, réalisés par Eaux de Vienne, route de Quiet et rue du Château se sont terminés avec 15 jours d'avance sur le programme initial. Du 18 novembre au 20 décembre 2019 se dérouleront les travaux concernant la rue de la Vallée avec une déviation après l'intersection Berry/Verrée via la rue de Provence et du Midi pour les habitants de la Bardonnière et de Martigny. Pour la rue du Carquois, la circulation reviendra à la normale à compter du 21 décembre 2019. Madame le Maire informe le Conseil municipal que trois incidents liés à des pneus crevés et des jantes abîmées ont eu lieu rue de la Vallée et précise que la société SEGEC, qui réalise les travaux, prendra à sa charge ces frais pour les habitants de la commune. Madame le Maire rajoute que des travaux d'élargissement de la route de Jarnet seront réalisés sur une durée de 15 jours ainsi que la réfection du chemin de Saintonge avec la pose d'un point lumineux afin de sécuriser cette portion particulièrement empruntée par les lycéens et collégiens.

Concernant la montée en débit sur la commune, Madame le Maire précise que l'ouverture de la commercialisation sera effective pour fin janvier 2020.

Suite à une question de Madame FERER concernant l'effraction de l'épicerie Evain, Madame le Maire explique que deux poteaux seront prochainement posés devant l'entrée de ce commerce et que les poteaux couchés situés face aux commerces, côté école seront également remplacés par des parpaings.

Madame GUERRERO CORDEBOEUF souhaite faire un retour sur la rénovation de l'abribus de Martigny réalisé dans le cadre d'un chantier du Conseil des Jeunes du 21 au 25 octobre 2019. Madame GUERRERO CORDEBOEUF explique que le chantier s'est déroulé conformément à ce qui avait été annoncé lors du précédent Conseil municipal. Chaque enfant participant au projet a pu apposer sa signature à la fresque représentant des insectes en trompe l'œil. Madame le Maire félicite tous les participants à ce projet.

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres se réunira le jeudi 21 novembre afin de valider le choix des prestataires retenus dans le cadre du Marché de l'aménagement du lotissement « Le Clos du Manoir ».

Madame le Maire précise que la commune est toujours en attente de la réponse pour la demande de subvention faite auprès du FEDER sur le projet de voie douce.

Monsieur DELAFOND informe le Conseil municipal que la caravane des sports qui est passée pour la 2<sup>ème</sup> fois par Avanton le vendredi 25 octobre dernier a accueilli un total de 60 enfants, dont certains issus des centres aérés d'Avanton et de Blaslay.

Séance levée à 20h51

Prochain Conseil municipal : le 17 décembre 2019 à 20h00.

### **Emargements :**

ABDI GOULED Moustapha	BERTHELOT Jérôme	BOURSERONDE Jean-François
BOZIER Eric	DELAFOND Nicolas	FERER Stéphanie
GUERRERO CORDEBOEUF Sandra	PETIT Christine	POUPEAU Anita
SERRANO Jacqueline	THEBAULT Christèle	VACOSSIN Barbara